

ANNEXE JEU DE DONNÉES - LEADER

Nous avons déterminé les objectifs thématiques du programme LEADER à partir des axes stratégiques (dans lesquels sont répertoriées les fiches actions) définis par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) au niveau local. Ces axes stratégiques découlent des orientations définies par l'Union Européenne lorsqu'elle délègue l'application des fonds au niveau local. Les objectifs stratégiques que nous avons définis permettent de classer les subventions accordées selon leur objectif et leur finalité : développement économique durable et de proximité, exemplarité territoriale environnementale, mise en valeur du territoire, mise en œuvre et coopération et accompagner le développement des savoir-faire locaux. Les axes stratégiques diffèrent selon les syndicats mixtes (ainsi que selon les territoires), les objectifs stratégiques que nous avons définis visent à établir un standard qui pourra être réutilisé pour d'autres fonds, notamment issus de programmes européens, et par d'autres collectivités afin de standardiser l'ensemble des données.

Cette typologie a été au préalable validée par l'agent chargé de l'animation et du suivi du fond LEADER.

Nom normalisé	Fiches-Action correspondantes LEADER
Développement économique durable et de proximité	Axe 1 : économie circulaire Fiche 1 Fiche 2
Exemplarité territoriale environnementale	Axe 2 : exemplarité environnementale Fiche 3 Fiche 4
Mise en valeur du territoire	Axe 3 : culture territoriale Fiche 5 Fiche 6 Fiche 7
Mise en oeuvre et coopération	Axe 5 : animer, gérer, évaluer, coopérer Fiche 9 Fiche 10
Accompagner le développement des savoirs-faire locaux	Axe 4 : développement des compétences et valorisation des citoyens et des initiatives locales Fiche 8



Fiches actions réparties par axes stratégiques pour le programme LEADER